

Paris, le 8 septembre 2020

📍 3, rue Lespagnol - 75020 Paris  
📞 tél. : 01 44 83 46 02  
✉ p.calme@ffmkr.org  
🌐 www.ffmkr.org

Monsieur Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

C'est avec une attention toute particulière que j'ai pris connaissance de la lettre de cadrage que vous avez adressée, le 19 août dernier, à M. Thomas FATOME, nouveau Directeur Général de la CNAM, fixant les grandes lignes des prochaines négociations conventionnelles mono et interprofessionnelles qui devraient débiter dans les semaines à venir.

Celle-ci suscite néanmoins de vives inquiétudes au sein de notre profession, notamment quant à l'avenir de la médecine de ville, et plus particulièrement de la kinésithérapie. En effet, nous avons émis comme contribution au Ségur de la santé 9 propositions :

- En finir avec le terme « auxiliaire médical » et définir la profession de Masseur-kinésithérapeute comme une profession médicale à compétences définies,
- Reconnaître le Grade Master aux kinésithérapeutes dont la formation universitaire est de 300 ECTS,
- Revaloriser et rendre attractif l'exercice salarié de la kinésithérapie en milieu hospitalier,
- Favoriser l'accès aux soins, notamment de kinésithérapie, en simplifiant et en allégeant les protocoles de coopération : faire de l'équipe de soins primaires (ESP) le maillon essentiel de la coordination autour du patient,
- Créer des pratiques avancées en kinésithérapie dans 3 champs d'activité (Kinésithérapie en santé au travail et en santé scolaire, Kinésithérapie et coordination au sein des EHPAD, Kinésithérapie dans le cadre des urgences),
- Faire de l'expertise fonctionnelle du kinésithérapeute un pilier incontournable dans le cadre du Grand-âge, au service des personnes âgées, des soignants, des aidants et de l'équipe de soins pluridisciplinaire,
- Élargir le droit de prescription pour éviter la multiplication de consultations médicales inutiles, onéreuses et facilement évitables,
- Agir pour la parution du décret d'application faisant suite à l'article L4321-1 du CSP relative au renouvellement des prescriptions médicales de moins d'un an,
- Pérenniser le télé soin et élargir de son périmètre pour en faire un véritable outil de la coordination.

Comme vous l'énoncez dans votre courrier, les territoires où la coordination était la mieux développée ont fait preuve d'efficacité, démontrant que le travail coopératif interprofessionnel fonctionne pour peu que l'on considère chaque profession individuellement comme nécessaire à l'ensemble.

.../...

Si la « télésanté » va devenir, et encore plus dans le contexte actuel, un outil incontournable, votre cadrage semble néanmoins enfermer les futures négociations conventionnelles dans un système de deux poids, deux mesures entre les médecins et les autres professionnels de santé.

En dépit de nos demandes répétées, et dans les conditions sanitaires actuelles, aucune marge de manœuvre ne semble prévue pour la prise en charge de l'investissement en temps ainsi que le coût des équipements de protection individuelle (EPI) pour que les cabinets de kinésithérapeutes libéraux soient en mesure de maintenir l'offre de soins dans des conditions d'hygiène et de sécurité que la situation actuelle nous impose.

En outre, depuis près de trois ans déjà, les revenus des kinésithérapeutes libéraux sont en continuelle baisse, et la dernière revalorisation tarifaire de notre lettre-clé remonte à 2013. S'ajoutent à cela la réorganisation nécessaire de nos cabinets dans le contexte covid et le surcoût engagé en temps et en argent au bon maintien de ces conditions. Le cumul de ces difficultés met en péril l'activité économique des cabinets.

Aussi, il est indispensable que des mesures de revalorisation tarifaires soient actées rapidement ce que semble ne pas prévoir votre lettre de cadrage.

Enfin, si vous soulignez dans votre lettre que les personnes en perte d'autonomie doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des négociations conventionnelles avec les médecins, il est peu probable de parvenir à une réponse satisfaisante sans concerter les organisations représentatives des autres professionnels de santé.

Nous sommes prêts à repenser le rôle et la place du kinésithérapeute dans le système de santé, en coordination avec les autres acteurs de la Santé et du médico-social, notamment dans le cadre du maintien à domicile, mais il faudrait pour ce faire, donner les moyens aux kinésithérapeutes libéraux de maintenir une activité de soins à domicile, ce qui n'est désormais plus le cas, au regard du tarif opposable.

Dans un tel contexte, il m'apparaît difficile de promouvoir le renforcement de « la structuration territoriale des soins, la coordination interprofessionnelle et le développement de l'exercice coordonné » comme vous l'appellez de vos vœux, sans y associer, sur un pied d'égalité, tous les professionnels de santé.

Aussi, il ressort qu'en dépit de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, rien ne permette de garantir aux kinésithérapeutes libéraux, déjà très sévèrement impactés par cette crise, un avenir plus serein et une valorisation tant attendue de leur incontournable rôle dans notre système de santé à bout de souffle.

Espérant vivement être entendu, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération la plus dévouée.



Sébastien GUERARD  
Président